

La lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

LE SAGE,
OUTIL DE GESTION
DE L'EAU

Le 6 mai 2019, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été approuvé par arrêté préfectoral, une date clé pour l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin de la Vire. Cet outil de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Vire établit un « projet commun pour l'eau ». Il décline à l'échelon local les objectifs majeurs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Son objectif est de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte à la ressource en eau. Il doit pour cela tenir compte de l'ensemble des usages de l'eau, de la fragilité des milieux aquatiques qu'il identifie et protège et définir des actions de développement et de protection des ressources en eau.



ÉDITO

LE CLIMAT S'INVITE POUR L'AVENIR

La Commission locale de l'eau (CLE) a été réinstallée le 25 janvier.

Je tiens à remercier, pour leur investissement passé et à venir, les membres qui viennent de la quitter, ceux qui poursuivent leur engagement ainsi que les nouveaux venus, que j'accueille chaleureusement.

J'adresse spécialement mes félicitations aux vice-présidents nouvellement élus : Antoine Aubry, Nicole Desmottes et Philippe Ozenne.

Cet engagement de tous serait vain sans l'expertise et l'accompagnement de l'équipe du Syndicat de la Vire avec, à sa direction, Stéphanie Legendre et, à ses côtés, Maryline Besnier, Delphine Dela et Sylvain Leredde.

Pour ma part, je m'engage à faire pleinement vivre la CLE afin qu'elle puisse répondre aux grands objectifs du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vire. Ce document cadre doit, plus que jamais, nous guider pour que nous puissions concilier la préservation de la biodiversité et la continuité écologique des cours d'eau avec le respect de leurs usages économiques, associatifs et de loisirs. Notre territoire doit pouvoir se développer en prenant en compte toutes ces dimensions. J'ajoute à cela une vigilance accrue quant à l'adaptabilité au changement climatique des actions que nous mènerons au sein de la CLE. C'est grâce à la diversité et à la complémentarité des acteurs qui la constituent, que nous pourrons relever ces défis et coconstruire ensemble un vrai projet pour la gestion de l'eau du territoire.

Laurent Pien,
Président de la
Commission Locale de l'Eau (CLE)



ACTU

Nouvelle CLE pour un nouveau départ

► Porté par le Syndicat de la Vire, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vire (SAGE) est entré en vigueur en mai 2019, après dix années de réflexion menées par l'ensemble des acteurs de l'eau. Ces derniers étaient pour cela réunis au sein de la Commission locale de l'eau, la CLE, qui compte 51 membres - représentants de l'État, des collectivités territoriales (plus de la moitié), des usagers et des professionnels - dont un bureau composé de 21 personnes.

Leur mandat au sein de la CLE, d'une durée de six ans, a été renouvelé le 18 novembre 2021. Désormais leur rôle est de réviser et de suivre l'application du SAGE à travers ses différentes dispositions. L'actualité du bassin est très riche. Certaines de ces dispositions sont d'ores et déjà réalisées (fusion des associations syndicales, cartographie des cours d'eau...) et de nombreuses autres sont en cours. De l'aval vers l'amont, il s'agit notamment, sur le secteur des Claies de Vire à la baie des Veys, d'étudier le rôle des digues sur l'état écologique et la continuité des cours d'eau. La CLE suit aussi l'expérimentation de l'ouverture des vannes des portes à flot de la Vire (voir p. 2).

Sur la Vire moyenne, des Claies de Vire à Tessy-Bocage, elle veille, là aussi, à la mise en œuvre des dispositions visant à améliorer la continuité de la Vire et de ses affluents (suppressions ou aménagements de seuils en plusieurs endroits), à restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et à sensibiliser et former les acteurs de l'eau (création de la Maison de la Vire et de la pêche dans la maison éclusière de Saint-Lô, p. 2).

De Sainte-Marie-Outre-l'Eau à Truttemer, sur l'amont de la Vire, il s'agit là aussi de restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et d'évaluer, voire de modifier, le régime d'eau sur la retenue de la Dathée. ■

Des avis techniques rendus

► La CLE rend aussi des avis sur les demandes d'autorisations environnementales : installations, ouvrages, travaux et activités... Elle s'est récemment exprimée sur la remise en exploitation de la centrale hydroélectrique du moulin Neuf-Lantaigne, site de l'ancienne usine Innoflex, à Vire-Normandie. En parallèle, l'équipe d'animation du SAGE a rendu un avis technique sur plusieurs projets en cours destinés à mieux gérer les eaux pluviales et à davantage protéger les zones humides. Dans toutes ses missions, la CLE est en effet soutenue par une cellule d'animation, portée par le Syndicat de la Vire. ■

Trois vice-présidents et un bureau de 21 membres viennent d'être élus au sein de la CLE, dont, pour le collège des élus :

Laurent Pien (président, Condé-sur-Vire), Nicole Desmottes, (vice-présidente, Vire-Normandie), Antoine Aubry (vice-président, syndicat de la Vire), Philippe Ozenne, (vice-président, Moyon-Villages), Stéphane Germain (Canisy), Francis Hermon, (syndicat des Bruyères), Marc Guillaumin (Souleuvre-en-Bocage), Michel Maudit, (Isigny-sur-Mer), Dominique Quinette (Saint-Fromond) et Jean-Luc Lerouxel (Saint-Lô Agglo).

LA MAISON DE LA VIRE ET DE LA PÊCHE

Depuis le mois de septembre, vous pouvez désormais y entrer et la visiter. La maison éclusière de Saint-Lô, bâtie en 1895 sur la promenade des ports, a entièrement été rénovée par le Syndicat de la Vire, propriétaire des lieux, pour devenir la Maison de la Vire et de la pêche. Les travaux ont été financés par le Syndicat avec l'aide des fonds européens Leader et de l'Association de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) qui y siège. Cette dernière, ainsi que l'Office de tourisme de Saint-Lô, y proposent des activités financées par l'Agence de l'eau: animations et sorties nature, randonnées thématiques, projections de films...

Demandez le programme!
Contact: Richard Jacqueline, président de l'Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Saint-Lô.
Tél.: 06 08 40 12 98.



grande évaporation de l'eau ainsi que le développement de bactéries. Des travaux se poursuivent pour arriver à cette valeur, comme ceux qui ont débuté cet automne à la Chapelle-sur-Vire. Menés par le Syndicat de la Vire, ils consistent à supprimer le seuil de la microcentrale hydroélectrique, inexploitée depuis une quarantaine d'années. ■

DOSSIER

► DES HAIES CONTRE LE RUISSELLEMENT

La lutte contre le ruissellement représente un important volet du SAGE et se traduit actuellement par la restauration de haies anti-érosives sur l'Intercom de la Vire au Noireau et, en 2022, sur Saint-Lô Agglo. Chêne, hêtre, frêne, châtaignier, érable champêtre, noisetier... ces essences locales composent les nouvelles haies plantées sur talus. Les agriculteurs sont associés à ces opérations, financées par la collectivité, l'Agence de l'eau et la Région, via les aides européennes. ■

► TROIS COLLECTIVITÉS DU BASSIN ADOPTENT LA TAXE GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), auparavant morcelée entre une multiplicité d'acteurs publics, est confiée aux regroupements intercommunaux à fiscalité propre. Cette réglementation doit inciter les collectivités à gérer ces questions (études et travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau et de digues, protection des sites, des zones humides...) à des échelles cohérentes, en l'occurrence les bassins versants. C'est ce qu'ont mis en place trois intercommunalités du périmètre du SAGE: l'Intercom de la Vire au Noireau, Isigny Omaha Intercom et la communauté de communes de la Baie du Cotentin. Elles viennent d'adopter la taxe

Gemapi qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Toute personne physique ou morale, soumise à la taxe foncière sur le bâti, à celle sur le non bâti, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou encore à la taxe foncière des entreprises, devrait être concernée. Les taux seront fixés avant le 15 avril, en fonction des programmations budgétaires de chaque intercommunalité. ■

► UNE PLUS GRANDE FLUIDITÉ DES COURS D'EAU

Grâce à des travaux de restauration de la Vire menés ces dernières années sur trois sites (Mancellière-sur-Vire, Fourneau, Condé-sur-Vire), le taux d'étagement du cours d'eau visé par la CLE de 41 %, a non seulement été atteint mais il a même été dépassé, puisqu'il est descendu à 38 %. Ce taux marque la différence entre la somme des hauteurs des chutes artificielles créées par les obstacles transversaux et le dénivelé naturel du cours d'eau. C'est un indicateur important de l'impact des ouvrages sur le milieu ainsi que sur les habitats naturels, car il permet de connaître l'altération des conditions d'écoulement dans le cours d'eau. Les objectifs environnementaux du SDAGE impliquent de cibler des valeurs inférieures à 30 % afin de favoriser la migration et la reproduction des poissons, de garantir une meilleure qualité de l'eau, d'éviter la sédimentation, le réchauffement et une trop

Comprendre les échanges eau salée et eau douce

Depuis quelques années, les portes à flot sont au cœur d'une réflexion suscitée par la surmortalité des huîtres des élevages situés en Baie des Veys, très probablement en lien avec les arrivées d'eau douce de la Vire.

Depuis cinq ans, l'association syndicale, propriétaire et gestionnaire des portes à flot, ouvre de janvier à juin les vannes de certaines portes pour permettre leur franchissement par les civelles et répondre à l'obligation réglementaire de respect de la continuité écologique.

En janvier 2021, une autre étape a été franchie, avec le lancement opérationnel de l'expérimentation d'ouverture progressive de davantage de vannes pour favoriser le mélange eau douce-eau salée et retrouver un fonctionnement plus naturel de l'estuaire. Elle a été permise grâce à l'installation par le syndicat de la Vire le long du domaine public, de clôtures et d'abreuvoirs, en partenariat avec les communautés de communes concernées.

Cette expérimentation est menée sous l'égide de la sous-préfecture de Bayeux en concertation avec l'association syndicale, le comité régional conchylicole et la profession agricole. Dix vannes sont ouvertes sur certaines périodes de l'année. Un suivi vigilant est assuré et les données collectées par le syndicat de la Vire sont exploitées pour comprendre comment s'effectuent les échanges eau douce/eau salée entre la baie, la Vire, les eaux souterraines. Il s'agit d'évaluer l'incidence des entrées d'eau de mer sur les niveaux d'eau de la Vire, le fonctionnement du marais et l'activité agricole. La zone d'étude s'étend sur 25 km², de la basse vallée de la Vire jusqu'aux parcs conchylicoles de la Baie des Veys.



Syndicat de la Vire

Stéphanie LEGENDRE
 59 rue du Maréchal Leclerc
 50000 Saint-Lô
 Tél.: 02 14 16 30 71
 Courriel: s.legendre@svsl.fr

Directeur de publication: Antoine Aubry. **Rédaction:** Lucile Vilboux/L'Acteur Rural, Laurent Pien. **Photos:** Syndicat de la Vire, Philippe Berruer. **Mise en page et Impression:** HandiPrint, entreprise adaptée - 0233885252. **N° ISSN:** 2012 5392.

